

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de spectacles de Grandvillars, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Imann EL MOUSSAFER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA GERARD, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Gilles PERRIN, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Monsieur ABDOUN-SONTOT Lounès à Daniel BOUR, Chantal BEQUILLARD à Hamid HAMLIL, Gilles COURGEY à Thomas BIETRY, Christian GAILLARD à Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER, Virginie REY à Thomas BIETRY, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 4 décembre	Le 4 décembre	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	40

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

**2020-08-29 Aide ponctuelle au titre du Fonds Régional des Territoires-volet collectivité
Association des commerçants et artisans commerçants de Delle-Joncherey-Grandvillars
Rapporteur : Sandrine LARCHER**

*Vu la délibération du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2020,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020.*

Pour soutenir l'économie de proximité, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes du Sud Territoire se sont associés pour créer le Fonds Régional des Territoires (FRT). Dans le cadre d'une délégation d'octroi des aides par la Région, les dossiers de demande de subvention « volet entreprise » et « volet collectivité » sont instruits par la Collectivité.

Les services de la Communauté de Communes du Sud Territoire ont été sollicités récemment par Mme Christine BELON, Présidente de l'association des commerçants et artisans commerçants de Delle-Joncherey-Grandvillars pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Régional des Territoires « volet collectivité » dans le cadre d'un projet d'animations commerciales.

Créée en 2015 cette association a pour but d'assurer la promotion commerciale collective de l'ensemble des communes de Delle, Joncherey et Grandvillars (publicité, animations commerciales, organisation de manifestations) et de rechercher des fonds nécessaires à ces réalisations.

L'association a pour projet d'organiser deux animations commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année. Dans un premier temps pour Noël, du 15 décembre au 25 décembre, avec un jeu programmé dans les commerces et pour lequel un tirage au sort le 5 janvier 2021 déterminera les gagnants de lots et bons d'achats puis dans un second temps avec un jeu concours de Nouvel an. Ces deux animations commerciales permettront une dynamisation de la consommation locale et une valorisation des commerces de proximité.

Le montant des dépenses éligibles dans le cadre de ces animations est de 13 423,14 €.

Dans le cadre d'une action collective pour animation commerciale, l'association peut bénéficier d'une aide au fonctionnement au titre du Fonds Régional des Territoires « volet Collectivité » de 6 711,60 € (soit 50 % des dépenses éligibles) pour le compte de la Région.

Cette aide est allouée sur la base du règlement UE n° 1407/2013 de la commission européenne du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis. Elle est attribuée au prorata des dépenses réalisées sans aller au-delà du montant proposé et dans la limite des budgets alloués.

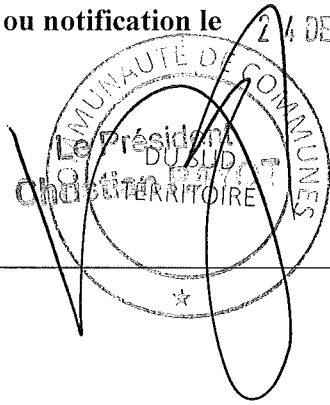
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver la proposition d'attribution d'une aide au fonctionnement ponctuel au titre du Fonds Régional des Territoires « volet collectivité » à l'Association des commerçants et artisans commerçants de Delle-Joncherey-Grandvillars à hauteur de 6 711,60 € pour le compte de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

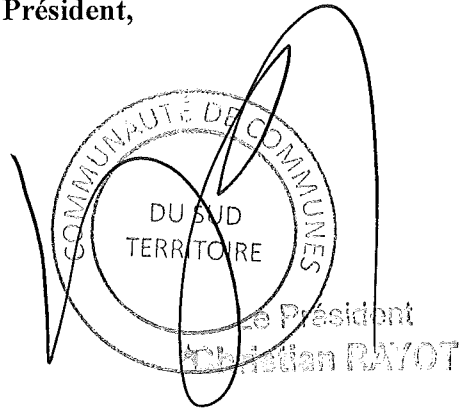
Et publication ou notification le 24 DEC. 2020

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT